



## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

**Présents** : Laurent LACOURT, Magali BARTHES, Olivier BIGARAN, Etienne DE PINS, Richard FEYER, , Clémence LAPUELLE, Sylvain MAURY, Lucile MONDON, Anthony TAUPIN.

**Excusés** : Gilles BELOU, Pierre-Gaël BESSIERE (pouvoir Laurent LACOURT), Michael Hiest, Eva MASSOL (pouvoir Magali BARTHES), Ludivine TESTE (pouvoir Sylvain MAURY).

**Absent** : Fabian GIZA

→ 9 présents + 3 pouvoirs = 12 votes

Monsieur le Maire rappelle que les questions sont à poser en fin de conseil, après les débats, les interventions ne sont pas possibles en cours de conseil.

#### **Débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

En présence de KARTHEO bureau d'études : document présenté en séance et diffusé via zoom.

Le document sera consultable notamment lors de l'enquête publique et transmis par mail.

Le travail suivant est le support graphique.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil pour acter le débat sur le PADD.

#### **1-1-2025 Délibération portant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget principal 2025**

Ouverture des crédits à hauteur de 25% de 2024, par chapitre, en amont du vote du budget en avril.

20000€ sur chapitre 21

Vote : unanimité (12 votes)

#### **1-2-2025 Délibération portant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget annexe assainissement 2025**

Le principe est le même.

10000€ sur les frais d'études

170000€ sur les travaux

Vote : unanimité (12 votes)

#### **1-3-2025 Délibération approuvant l'acquisition d'un terrain pour la station d'assainissement collectif**

Parcelle de 3873m<sup>2</sup>

Prix d'achat de 3€ le m<sup>2</sup>

Soit 11619€

Vote : unanimité (12 votes)

#### **1-4-2025 Délibération ajout d'une pénalité pour la non réservation d'un repas sur le portail famille**

Lien avec le fonctionnement par cantine autonome, objectif zéro déchet, flux tendu donc sur les commandes et la quantité de nourriture produite

Pour rappel le prix du repas est de 4,4€, ce qui est équivalent ou moindre que via traiteur.

Les commandes sont donc faites une semaine avant et les inscriptions sont à faire 7 jours avant.

D'autres communes pratiquent le doublement du prix du repas.

Ce n'est pas le choix de la commune mais il est nécessaire de responsabiliser les familles.

L'adaptation des plats peut entraîner des surcouts, et à la fin une augmentation du prix de repas pour toutes les familles.

Application au 1<sup>er</sup> mars avec information des parents en amont.

Vote : 11 votes pour – 1 abstention (Etienne DE PINS)

## **Questions diverses :**

Question : Trouve étonnant de faire au même moment le débat + le vote, seulement orientations présentées ; quelles actions derrière ?

Réponse : Confirmation que le document complet sera envoyé par mail pour prise de connaissance par les habitants

Question : est-ce qu'Azas va rester un village rural ?

Réponse : oui, le choix fait est celui d'une augmentation raisonnée du nombre d'habitants ; protection de l'architecture et de son identité, éviter les lotissements et parcelles de petite taille.

Question : est ce qu'Azas est concerné par l'obligation des logements sociaux ?

Réponse : non, mais point sur la mixité pour proposer différents types de logements (famille monoparentale, personne seule, grande famille, locatif)

Question : combien d'élèves mangent à la cantine

Réponse : 84

Question : maison Graniti ?

Réponse : travaux (peinture, chaudière), ne manque que le diagnostic énergétique.

Question : diffusion des zones de construction ?

Réponse : pas de suite, printemps.

Question : lavoir ? parking cimetière ?

Réponse : fontaine ok ; attente artisans pour devis charpente ; le parking, dans l'année

Question : route de montpitol ? route de st Sulpice ?

Réponse : la première est une route départementale, relance du CD31 ; route de St Sulpice, soit St Sulpice soit CD81

Question : enfants jouent sur le lavoir

Réponse : solution en réflexion pour sécuriser

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .....

Le Secrétaire de Séance,  
**Lucile MONDON**

Le Maire,  
**Laurent LACOURT**